

LE PROJET D'INTEGRATION MAGHREBINE À L'EPREUVE DES TENTIONS RÉGIONALES

Received: 05/04/2020/ Accepted: 08/07/2021 / Published: 18/06/2022

Corresponding authors: ammar.mahmah@gmail.com

Amar MAHMAH*

RÉSUMÉ

Le projet d'unification du Maghreb est un projet ancien enraciné dans la conscience des peuples de la région, puisqu'il se fonde sur des éléments de solidarité extrêmement puissants comme la culture, l'histoire et le destin communs. Cet article se propose de montrer comment les tentatives d'intégration régionale, dans le cadre du Comité Permanent Consultatif Maghrébin (CPCM) mis en place en 1964 et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) instituée en 1989, n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Pourtant, la coopération au sein du CPCM et de l'UMA aurait pu constituer le cadre idéal pour la normalisation des rapports entre les pays du Maghreb.

MOTS CLÉS

Unification maghrébine, CPCM, UMA.

CLASSIFICATION JEL : F500

* Doctorant en relations internationales, sous la direction du Professeur FERDIOU Ouelhadj de l'Université d'Alger 3. Algérie E-mail : ammar.mahmah@gmail.com.

مشروع الاندماج الجهوي المغربي في مختبر العلاقات الجزائرية-المغربية

ملخص

يعتبر مشروع توحيد المغرب الكبير مشروعاً قديماً مجذر في ضمير شعوب المنطقة، لكونه يرتكز على عناصر تضامن قوية لأقصى درجة كالثقافة والتاريخ والمصير المشترك. ويقترح هذا المقال عرض كيف أن محاولات سابقة للاندماج الجهوي، في إطار اللجنة الدائمة الإستشارية المغربية التي تم وضعها في سنة 1964 واتحاد المغرب العربي الذي تم إحداثه في سنة 1989، لم تبلغ الأهداف المرجوة أن يشكل الإطار الأمثل لتطبيع العلاقات.

كلمات مفتاحية

الوحدة المغربية، اللجنة الدائمة الاستشارية المغربية، اتحاد المغرب العربي.

تصنيف جال: F500

THE MAGHREBIAN REGIONAL INTEGRATION PROJECT TO THE TEST OF ALGERIAN-MOROCCAN RELATIONS

ABSTRACT

The Maghreb unification project is an old project rooted in the consciousness of the peoples of the region, as it is based on extremely powerful elements of solidarity such as culture, history and common destiny. This article aims to show how attempts at regional integration, within the framework of the Maghrebian Permanent Consultative Committee (MPCC) established in 1964 and the Arab Maghreb Union (AMU) created in 1989, did not achieve the expected objectives. However, cooperation within the MPCC and the AMU could have constituted the ideal framework for the normalization of relations between countries.

KEYWORDS

Maghrebian Unification, Maghrebian Permanent Consultative Committee, Arab Maghreb Union.

JEL CLASSIFICATION: F500

INTRODUCTION

Durant la colonisation du Maghreb, les partis nationalistes maghrébins¹ furent les porteurs du projet unitaire de la région. Après leur indépendance, les pays maghrébins tentèrent d'engager en 1964, un processus de coopération économique, à travers le Comité Permanent Consultatif Maghrébin (CPCM). Mais, l'existence du CPCM fut très vite minée par les contentieux frontaliers qui auront duré presque toute la décennie 1960. Par la suite, le retrait de la Libye en 1970 du Comité et l'invasion du Sahara Occidental par le Maroc en 1975, finirent par lui donner le coup de grâce. Plus tard, un Traité instituant l'Union du Maghreb Arabe (UMA) est signé le 17 février 1989 à Marrakech, par les chefs d'État de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye, du Maroc et de la Mauritanie. Ce fut un tournant historique dans les relations intermaghrébines, dans un contexte marqué par une crise économique mondiale difficile.

Toutefois, si dans les deux cas, (CPCM et UMA), les pays maghrébins ont tenté de développer une coopération économique à même de leur permettre de réaliser les objectifs d'une intégration régionale, à l'instar d'autres expériences similaires dans le monde telle celle de l'Union Européenne, des difficultés notamment d'ordre politique et économique, empêcheront néanmoins la concrétisation de ce projet. En effet, les contentieux frontaliers et les spécificités des modèles économiques des pays maghrébins s'avèrent comme autant de facteurs qui contribueront au ralentissement, voire au blocage du processus d'intégration régionale enclenché.

Ainsi, le questionnement autour duquel nous construirons notre analyse est le suivant : les relations algéro-marocaines constituent-elles réellement le moteur de la dynamique de construction maghrébine ou seraient-elles, au contraire, un obstacle à son aboutissement ? La rivalité entre l'Algérie et le Maroc peut-elle, à elle

¹ Le Destour tunisien (1920) devenu Néo-Destour (1934) sous l'impulsion de Bourguiba, l'Etoile Nord-africaine (1926) de Messali Hadj qui est à l'origine du Parti du Peuple Algérien (1937), du FLN (1954), et le parti l'Istiqlal marocain (1943).

seule, expliquer le blocage du projet en question ou faut-il chercher les raisons du blocage ailleurs ?

Pour répondre à ce questionnement, nous procéderons à l'analyse d'un nombre d'événements et de faits historiques, sous l'angle des relations internationales, pour comprendre pourquoi le processus d'intégration régionale maghrébine n'a pas pu aboutir. Nous nous intéresserons, dans un premier temps, à la mise en place du CPCM en 1964 et à l'institution de l'Union du Maghreb Arabe en 1989, avant de nous pencher, en deuxième partie, sur la place qu'occupe l'Algérie et le Maroc dans le projet d'intégration du Maghreb et de tenter de comprendre dans quelle mesure la nature conflictuelle des relations impactent ce projet, pour terminer enfin sur les véritables raisons ayant contribué au blocage du processus d'intégration dans la région.

1- LE PROJET D'ÉDIFICATION DE L'ENSEMBLE MAGHREBIN : DU CPCM (1964) A L'UMA (1989)

1.1- Le Comité Permanent Consultatif Maghrébin (CPCM)

Au lendemain des indépendances, une coopération vit le jour entre les pays maghrébins pour aboutir en 1964 à la création du Comité Permanent Consultatif Maghrébin (CPCM). Première expérience d'intégration maghrébine, l'initiative commune ne manquait pas seulement de visibilité, mais fut également amoindrie par la logique de prévalence de la construction des États-Nations au Maghreb. Ainsi, une coopération commença entre la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, après l'indépendance de cette dernière. Entre 1962 et 1963, une quarantaine d'accords bilatéraux ont été signés entre la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Libye dans divers domaines de coopération². Toutefois, malgré l'importance du nombre d'accords conclus, ces derniers ne reflétaient pas la dynamique unitaire maghrébine espérée et revêtaient davantage un caractère bilatéral.

² La première tentative est enregistrée les 7 et 8 août 1963 à Alger, lorsque l'Algérie, le Maroc et la Tunisie jetèrent les bases d'un Comptoir maghrébin de l'alfa (Comalfa).

Après la guerre des sables, la première conférence des Ministres de l'Economie du Maghreb³, tenue le 1^{er} octobre 1964 à Tunis, s'acheva par la signature du protocole d'accord instituant le CPCPM⁴, avec des objectifs ambitieux, mais la nouvelle institution ne manquait pas de lacunes. Peu structuré, le Comité ne fixera son siège à Tunis qu'en 1966. S'étant doté d'un secrétariat général, il n'a en revanche ni charte, ni règlement intérieur. De plus, son rôle étant consultatif, ses recommandations ne sont pas contraignantes. Pour cause, les Etats maghrébins sont partagés entre deux logiques contradictoires : l'édification de l'Etat-nation et l'intégration régionale. Or, les indépendances des pays maghrébins ont vu s'affirmer les rivalités entre les pays. Mettant de côté l'idéal maghrébin, ils ont opté pour la consolidation de l'Etat-nation, des régimes politiques différents et un développement économique autonome.

Concrètement, l'on relève un nombre important de rencontres et d'accords entre les pays maghrébins, mais l'intégration économique recherchée n'a pas eu les résultats escomptés. Les partenaires continuaient d'adopter, dans leur coopération au sein du CPCPM, une approche plutôt bilatérale. Par ailleurs, d'autres problèmes allaient être déterminants pour l'avenir du Comité. Outre les disparités des systèmes politiques et la conception propre à chaque pays, de la construction nationale, sont venus se greffer d'autres problèmes en relation avec les vieux contentieux frontaliers ou dus à de nouvelles situations dans la région. Ainsi, l'arrivée de Boumediene au pouvoir en Algérie en 1965, puis l'abolition de la monarchie en Libye en 1969, vont accentuer l'isolement du Maroc dans la région, favoriser l'entrée en scène de la Mauritanie et la dynamique de décolonisation du Sahara Occidental.

³ Abdallah Sekta de la Libye, Ahmed Ben Salah de la Tunisie, Ali Mahsas de l'Algérie et Mohamed Cherkaoui du Maroc.

⁴ Le CPCPM avait pour objectifs de : 1) développer les échanges horizontaux par l'harmonisation des politiques douanières ; 2) harmoniser les politiques des pays membres dans les domaines de l'industrie, des mines, de l'énergie, des transports et des télécommunications ; 3) coordonner les positions à l'égard de la CEE.

Théoriquement, le CPCPM devait constituer, pour les partenaires maghrébins, le cadre approprié pour surmonter leurs litiges, compte tenu des dividendes que leur permettrait la réalisation d'un ensemble régional intégré, mais comme ils n'ont pas réussi à le faire, le Comité fut condamné à disparaître. De fait, le retrait de la Libye du Comité en 1970 et l'invasion du Sahara Occidental par le Maroc en 1975, avaient précipité sa disparition. Ainsi, en dépit des sept sessions tenues et des quelques résultats enregistrés durant son existence, les objectifs fixés par le CPCPM n'ont pas été atteints, les échanges intermaghrébins ne dépassant pas les 2% et l'harmonisation des politiques ne s'étant pas faite puisque 90% des accords conclus étaient bilatéraux. Suite à la conférence d'Alger en 1975, le projet d'accord de coopération économique préparé par le CPCPM, fut ajourné. Mais si le bilan du Comité peut paraître décevant, l'expérience cumulée par les partenaires durant cette période allait fortement aider à l'institution en 1989 de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

1.2- L'Union du Maghreb Arabe (UMA)

En 1986, l'effondrement des prix du baril de pétrole provoqua une crise économique mondiale qui allait contraindre les pays maghrébins à opter pour un apaisement de leurs relations tendues, notamment depuis l'invasion du Sahara Occidental par le Maroc. Il faut noter, à ce propos, que l'apaisement entre ces pays n'a été rendu possible que suite à la rupture du Traité d'Oujda en 1986 entre le Maroc et la Libye, mais aussi eu égard au rétablissement en mai 1988, des relations diplomatiques entre Alger et Rabat, rompues depuis 1976 à cause du conflit sahraoui, ainsi qu'à la relance des relations entre la Libye et la Tunisie après l'arrivée de Ben Ali au pouvoir en novembre 1987. De fait, la crise économique mondiale touchant les pays du Maghreb, s'est manifestée par la diminution des exportations, l'accroissement du poids de la dette, l'augmentation de la facture alimentaire, la détérioration des termes de l'échange, le manque d'investissements, l'augmentation du chômage, la détérioration des balances commerciales, soit autant de facteurs qui ont remis en cause les choix économiques de ces pays.

Or, l'amorce de la nouvelle approche dans les relations entre les pays maghrébins, n'aurait pas été possible, par ailleurs, sans l'évolution de la question du Sahara Occidental vers un début d'issue. En effet, en août 1988, les parties en conflit, le Maroc et le Front Polisario, avaient accepté les propositions conjointes OUA-ONU pour le règlement de la question sahraouie. En conséquence, le rapprochement intervenu entre Rabat et Alger, d'une part, et entre Tripoli et Tunis, d'autre part, créa un nouvel équilibre politique au Maghreb. Le cadre maghrébin a permis *in fine* aux pays de la région de sortir de la tentation unioniste bilatérale et a offert à la Libye un ancrage contre l'isolement dans lequel elle se trouvait à cause de ses problèmes avec les Etats-Unis⁵. Pour sa part, la Mauritanie qui reconnaissait la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), a cessé de subir les tiraillements entre Alger et Rabat.

Ainsi, les derniers obstacles politiques et psychologiques en vue de la constitution d'un ensemble maghrébin, étant tombés (Khader, 1995), le projet d'édification régionale sera relancé à l'occasion du sommet maghrébin de Zéralda en 1988, en marge du Sommet Arabe extraordinaire tenu en juin de la même année à Alger. Après la clôture du sommet arabe, le Président Chadli convia ses homologues marocain, tunisien, libyen et mauritanien, à un sommet maghrébin le 10 juin à Zéralda, pour décider d'instituer une commission chargée d'établir un projet d'union maghrébine. Les chefs d'État de la région savaient qu'il leur fallait être unis pour surmonter les problèmes qui se dressaient contre le processus d'intégration régionale et faire front commun face à l'ensemble européen en pleine construction (Guechi, 2002). Les cinq pays signeront alors, le 17 février 1989 à Marrakech, le traité instituant l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Au plan institutionnel, l'UMA a prévu, pour son fonctionnement, un Conseil présidentiel, un Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, un Comité de suivi, des Commissions ministérielles

⁵ La Libye étant accusée de soutenir le terrorisme international, le Président Reagan annonce, le 7 janvier 1986, la rupture des relations économiques et commerciales avec ce pays. Le 15 avril 1986, l'aviation américaine bombardera Tripoli et Benghazi.

spécialisées, un Conseil consultatif faisant office de parlement, un Secrétariat général dont le siège sera fixé à Rabat en 1991 et une Cour de Justice, chargée de statuer sur les différends nés à l'occasion de l'interprétation ou l'application du traité. Seulement, il faut noter que la concentration de la prise de décision au niveau du Conseil présidentiel aurait constitué l'un des facteurs limitant l'intégration recherchée. Ainsi, lorsque les réunions du Conseil sont espacées, aucune décision ne peut être prise (Baghzouz, 2007). Au demeurant, pendant la guerre du Golfe, huit mois ont séparé la 2^{ème} session d'Alger et la 3^{ème} session à Ras Lanouf en Libye. La 4^{ème} session du Conseil présidentiel s'est tenue à Casablanca en septembre 1991, alors que la 5^{ème} à Nouakchott, a eu lieu plus d'une année plus tard que la date prévue. La 6^{ème} s'est tenue 16 mois plus tard à Tunis en avril 1994. La 7^{ème} prévue à Alger en décembre 2003, a été reportée *sine die*. Quand la présidence de l'UMA est revenue à la Libye, un autre sommet présidentiel, planifié en mai 2005, a été encore renvoyé aux calendes grecques.

Au plan des réalisations, la coopération économique entre les membres de l'UMA s'est concentrée davantage dans les domaines de l'énergie et du transport⁶. Mais, force est de constater qu'à l'instar du CPCM, la coopération intermaghrébine revêtait plutôt un caractère bilatéral et ne reflétait pas la dynamique unitaire escomptée. En plus, malgré l'ampleur des projets d'accords de coopération conclus, de manière bilatérale ou multilatérale, et dont la plupart sont restés au stade de l'ambition, la dynamique unitaire maghrébine s'est heurtée à la persistance du conflit du Sahara Occidental, qui pèsera sur l'évolution des relations entre les partenaires maghrébins, notamment

⁶ A titre d'exemple, l'Algérie et la Libye ont procédé le 28 juin 1988 à Tripoli, à la création de la société arabe algéro-libyenne d'exploitation et de production pétrolières. Par ailleurs, les pays maghrébins ont créé en février 1989, un Comité maghrébin de l'industrie pétrolière qui compte les raffineries des pays de l'UMA, élargi le 31 juillet 1990 aux sociétés maghrébines de distribution des produits pétroliers et de fabrication de produits pétrochimiques. Dans les transports, il était question de l'étude du tracé d'une ligne de chemin de fer maghrébine et du TGV maghrébin, ainsi que la création d'une compagnie aérienne commune (Air Maghreb) et d'une compagnie maghrébine de transport maritime.

entre l'Algérie et le Maroc. A ces facteurs s'ajoute un contexte international marqué par la chute de l'URSS, la guerre du Golfe, les pays maghrébins ayant adopté des postures divergentes à l'égard de ces questions.

2- LE COUPLE ALGÉRO-MAROCAIN : MOTEUR DE L'INTÉGRATION MAGHRÉBINE ?

Les relations entre l'Algérie et le Maroc sont souvent perçues comme l'un des facteurs de blocage de l'intégration maghrébine. Ces relations ont toujours été marquées par des tensions auxquelles succédaient des accalmies, toutefois de courte durée. Il y eut d'abord la guerre des sables en 1963 à cause du différend frontalier⁷, la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays après l'invasion du Sahara Occidental par le Maroc en 1975, et enfin, la fermeture des frontières terrestres communes en 1994. Si pour l'Algérie, la question sahraouie est un problème de décolonisation, pour le Maroc, le Sahara est une question d'intégrité territoriale. En fait, malgré le règlement du différend frontalier entre les deux pays, en vertu du Traité d'Ifrane du 15 janvier 1969 et des Accords de Rabat du 15 juin 1972, les tensions subsistent toujours dans leurs relations, en raison notamment de la question sahraouie (Ferdou, 2013).

2.1- Coopération économiques

L'Algérie proposa en mai 1965 au Maroc la réalisation d'un gazoduc et l'exploitation commune de la mine de Gara Djebilet, près de Tindouf. Au lendemain du sommet d'Ifrane, des négociations sont engagées sur le tracé des frontières et les modalités d'exploitation commune de cette mine. Les deux Etats s'étaient alors mis d'accord sur la création d'une société mixte dont les capitaux seraient répartis à parts égales. En outre, vers la fin 1971, et alors que la convention relative à la coopération concernant l'exploitation de la mine de Gara

⁷ Le 8 octobre 1963, un conflit armé (guerre des sables) se déclencha à la frontière saharienne entre l'Algérie et le Maroc. Ce dernier s'estimant lésé du tracé frontalier hérité du colonialisme, revendiqua à son voisin de l'Est la révision du tracé, ce que l'Algérie refusa, considérant que son peuple a payé de « son sang » les terres libérées.

Djebilet était finalisée, pour la commercialisation du minerai de fer via le port d'Agadir, l'Algérie annonça la réalisation d'un complexe sidérurgique à l'Ouest du pays et le lancement d'une voie ferrée le reliant à la mine de Gara Djebilet. Plus tard, le projet de complexe sera abandonné et avec lui, celui de l'exploitation commune des mines de Gara Djebilet.

Par ailleurs, un accord avait été passé entre les deux pays, le 7 mars 1968, pour traiter les minerais de plomb et de zinc de la mine algérienne d'El-Abed au niveau des installations de la mine marocaine de Zellidja, pour obtenir des concentrés marchands⁸. Ce projet devait permettre au Maroc de réanimer un secteur touché par le chômage.

Sur le plan énergétique, et à l'instar du gazoduc *Enrico Mattei* longeant les frontières algériennes Est et reliant l'Algérie à l'Italie via la Tunisie, il était également question de lancer la réalisation du gazoduc *Pedro Duran Farrell*, via le Maroc, pour atteindre l'Espagne par voie sous-marine, à partir de Hassi R'Mel⁹. Toutefois, ce projet ne connaîtra un début de concrétisation qu'après la reprise des relations entre l'Algérie et le Maroc en 1988, à la faveur de laquelle un protocole d'accord sera signé le 8 février 1989, pour la création d'une société mixte d'étude du Gazoduc Maghreb-Europe (GME). Cet accord qui reflétait l'ouverture politique entre les deux pays, allait permettre au Maroc, en contrepartie de la traversée de son territoire par le gazoduc algérien, de s'approvisionner en gaz naturel pour répondre à ses besoins internes croissants. Cependant, quelques mois après le lancement des travaux de ce pipeline, les relations entre les deux pays se sont détériorées, poussant le Maroc à se détourner du gaz algérien afin d'éviter une situation de dépendance énergétique vis-à-vis de l'Algérie, allant même jusqu'à préférer, pour la perception des droits de passage du gaz algérien via son territoire, les encaisser en devises. De son côté et pour des raisons de sécurité, l'Algérie préférerait

⁸ Ce projet devait permettre d'obtenir des concentrés marchands ; ceux de zinc seraient réexportés vers l'Algérie, et ceux de plomb transformés en lingots-métal à la fonderie marocaine de l'oued El-Heimer, dans la même région.

⁹ A l'instar de la Tunisie, il a été proposé au Maroc de lui fournir du gaz naturel aux mêmes prix que ceux pratiqués dans le marché intérieur algérien.

contourner le sol marocain par l'installation du gazoduc maritime Medgaz la reliant à l'Espagne via la ville algérienne de Béni-Saf.

En conséquence, il apparaît clairement que les relations algéro-marocaines, censées propulser la dynamique d'intégration à l'échelle du Maghreb, s'avèrent impuissantes à s'affranchir des pesanteurs liées au contentieux frontalier bilatéral et aux clivages liés au conflit sahraoui.

2.2- La nouvelle crise bilatérale de 1994 : Une manifestation supplémentaire du caractère foncièrement instable des rapports algéro-marocains ?

Alors que la réouverture des frontières suite au rétablissement des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie en 1988, a permis au Maroc d'enregistrer 1,5 md \$/an grâce à la manne touristique (Ameyar, 2000), cette réouverture n'a cependant pas aidé à l'assainissement des rapports entre les deux pays, ni à régler les contentieux pendants, tel que celui des biens des Algériens au Maroc et celui des Marocains en Algérie. De fait, en 1994, les rapports se sont brusquement dégradés suite à l'attaque terroriste du 24 août 1994 contre l'hôtel Atlas-Asni à Marrakech. Ainsi, sur fond de crise à propos du conflit sahraoui, le Maroc invoque ces attaques pour imposer le visa d'entrée sur son territoire, dès le 27 août 1994, aux Algériens et aux personnes d'origine algérienne détenant des passeports étrangers. Par mesure de réciprocité, l'Algérie imposa à son tour le visa aux Marocains et ferma sa frontière avec le Maroc. En outre et suite au soutien réitéré de l'Algérie au peuple sahraoui, le Maroc demanda en décembre 1995, le gel de l'UMA. Depuis, si pour Rabat la priorité est à la réouverture des frontières, l'Algérie estime que cette question est liée au règlement global des dossiers en suspens. Donc, le conflit sahraoui qui hypothèque toute tentative de normalisation entre l'Algérie et le Maroc, semblerait être la raison principale du blocage du processus d'intégration maghrébine.

Cependant, en juillet 1999, après les élections présidentielles en Algérie, les relations entre l'Algérie et le Maroc allaient connaître une certaine détente qui, pourtant, ne durera pas longtemps, suite au massacre perpétré à Béni Ounif à Béchar en Algérie au mois d'août de

la même année, par un groupe terroriste qui aurait fui au Maroc. Toutefois, eu égard aux retombées économiques attendues de la réouverture des frontières sur les régions Est du royaume, le Maroc décide le 30 juillet 2004, de manière unilatérale, la suppression du visa pour les Algériens. En revanche, cette mesure demeurera sans écho du côté algérien et ne sera suivie de réciprocité que le 2 avril 2005, l'Algérie réitérant, à maintes reprises, que la réouverture des frontières communes suppose, au préalable, le règlement concerté de l'ensemble des questions sécuritaires¹⁰ en suspens et ce, dans le cadre d'une approche globale.

Pour rappel, l'ouverture des frontières en 1988, avait permis aux deux pays une croissance substantielle de leurs échanges, puisqu'ils seront multipliés par plus de 10 en une année, mais cette réouverture aura permis aussi le développement de la contrebande (Blin & Gobe, 1990). Quant au commerce informel, le chiffre d'affaires dû à la contrebande est estimé à près d'un demi-milliard de dollars par an en faveur du Maroc (Sari, 2011). Ce dernier étant durement affecté par les dépenses de la guerre au Sahara Occidental durant les années 80, l'ouverture de ses frontières avec l'Algérie allait constituer une aubaine pour l'économie marocaine, mais le réchauffement des relations algéro-marocaines semble constamment frappé de précarité.

2.3- Des relations bilatérales sujettes à des périodes de « réchauffement » précaires

En 2011, avec l'arrivée des islamistes du Parti de la Justice et du Développement (PJD) au pouvoir au Maroc, un certain réchauffement dans les relations bilatérales sera enregistré, à la suite de la visite du Ministre marocain des Affaires Étrangères, en janvier 2012 à Alger. Cependant, les tensions entre les deux pays allaient connaître un nouveau rebondissement en octobre 2013, du fait que le Maroc avait

¹⁰ Les frontières Ouest de l'Algérie connaissent toute sorte de trafic et d'activités terroristes. Selon l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS), le Maroc reste la première source de résine de cannabis au monde. Pour le premier semestre 2012, 42 t de stupéfiants sont saisies en Algérie, dont 66% à Tlemcen, frontalière avec le Maroc. En 2009, la quantité saisie était de 64 t, contre 17 t en 2010 et 16 t en 2011.

rappelé son ambassadeur accrédité à Alger, pour protester contre la lettre de l'Algérie suggérant l'élargissement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (Minurso) aux droits de l'homme, adressée à la conférence tenue à Abuja au Nigéria le même mois, en solidarité avec le peuple sahraoui. Depuis, les tensions entre les deux voisins évoluent selon une courbe sinusoïdale, l'un et l'autre s'accusant mutuellement d'atteinte aux Droits de l'Homme. Or, l'Algérie continue de demander au Conseil de Sécurité l'élargissement de la Minurso aux Droits de l'Homme.

En définitive, force est de constater que les tentatives de normalisation des relations entre les deux pays sont, soit restées vaines, soit demeurées précaires. Ainsi, malgré les déclarations officielles et les professions de foi, ces deux pays adoptent des postures divergentes et s'engagent plutôt dans des dynamiques d'exclusion mutuelle. Il semblerait que la question sahraouie ne justifie pas, à elle seule, la nature des rapports entre les deux pays, ces derniers étant en quête de puissance et de leadership régional, d'une part, et s'accommodant du statu quo, d'autre part, comme l'atteste leur concurrence dans le règlement des crises libyenne et malienne déclenchées au lendemain du « printemps arabe » et ce, au détriment du projet d'intégration économique de la région.

3- LES VÉRITABLES RAISONS DU BLOCAGE DU PROJET D'INTÉGRATION RÉGIONALE MAGHRÉBINE

Le CPCM et l'UMA ont dû faire face à des contraintes ayant contribué au blocage du processus d'intégration régionale. Certes, les problèmes politiques entre les voisins maghrébins ont pesé de leur poids sur l'aboutissement du projet régional, surtout la nature conflictuelle quasi-permanente des rapports algéro-marocains à cause du dossier sahraoui, mais l'on ne peut imputer ce blocage aux seuls différends entre l'Algérie et le Maroc.

3.1- Les litiges politiques entre les pays maghrébins

Au lendemain des indépendances, des tensions naissent entre les pays maghrébins, dont les causes principales résident dans le développement des contentieux territoriaux hérités du colonialisme et ce, dans un contexte international marqué par la guerre froide qui imposa ses contraintes aux Etats du Maghreb comme à l'ensemble du Tiers-Monde, malgré leur volonté affirmée de neutralisme.

Ainsi, les voisins maghrébins enregistraient des frictions qui ont parfois débordé vers le conflit armé ouvert, comme ce fut le cas lors de la guerre des sables. D'autre part, l'on notera que le 18 janvier 1963, la Tunisie accusa ouvertement l'Algérie de soutenir et d'abriter des opposants. Cette crise qui a donné lieu au rappel des ambassadeurs des deux pays, ne connaîtra une fin que grâce à la médiation du Maroc. Pourtant, ce pays va s'engager dans un conflit armé contre l'Algérie au mois de septembre de la même année, revendiquant sa souveraineté sur des territoires du Sud algérien¹¹. Ce conflit, de courte durée, ne prit fin qu'à la faveur de l'intermédiation de l'Organisation de l'Unité Africaine, grâce à la médiation du Mali et de l'Ethiopie. Les deux belligérants ayant accepté le tracé définitif de leurs frontières communes, ils procéderont à la conclusion du Traité d'Ifrane de « fraternité, de bon voisinage et de coopération » le 15 janvier 1969 et des Accords de Rabat le 15 juin 1972. Concernant le litige frontalier entre l'Algérie et la Tunisie au sujet de la région d'El Borma et la borne 233, il sera réglé par la conclusion d'un accord le 16 avril 1968 portant bornage de la frontière commune.

Par ailleurs, l'on observera un rapprochement algéro-mauritanien à partir de 1963, contribuant à l'isolement diplomatique du Maroc dans la région. Ce dernier n'ayant pas encore reconnu la Mauritanie, celle-ci se tournait vers l'Algérie et signait avec elle plusieurs accords de coopération en 1967. Le Maroc ne reconnaîtra la Mauritanie qu'en 1969 à l'occasion de la signature du Traité d'Ifrane suite à la pression exercée par l'Algérie. Sur un autre plan, l'abolition de la monarchie en

¹¹ A l'occasion de la création de l'OUA, le 25 mai 1963, les pays africains ont convenu d'accepter le tracé des frontières héritées du colonialisme, chose que le Maroc refusa. Ce dernier a revendiqué la révision des frontières avec l'Algérie en invoquant l'accord secret du 6 juillet 1961 entre le président du GPRA, M. Ferhat Abbès, et le roi Hassan II.

Libye suite au coup d'Etat intervenue le 1^{er} septembre 1969 et son remplacement par un régime socialiste, allait renforcer la conviction de Rabat de la nécessité de l'apaisement des rapports avec Alger.

Durant les années 1970, le Maghreb connut une autre série de tensions bilatérales. Ainsi, dès 1971, la région enregistrait le conflit maroco-libyen à l'occasion du putsch manqué de Skhirat¹², la Lybie étant accusé d'avoir soutenu les putschistes. Il y eut aussi la crise tuniso-libyenne à la suite de l'union avortée de l'accord signé le 12 janvier 1974 à Djerba, ce qui provoqua l'expulsion de plusieurs centaines de Tunisiens par la Libye. Par ailleurs, en novembre 1975, le Maroc entreprit conjointement avec la Mauritanie, l'invasion du Sahara Occidental, provoquant une crise avec l'Algérie. En plus, d'autres conflits sont enregistrés durant les années 1980. Ainsi, les relations diplomatiques maroco-libyennes sont rompues en 1980 suite à la reconnaissance de la RASD par la Libye. En outre, les relations diplomatiques entre la Tunisie et la Libye sont rompues le 26 septembre 1985 suite à l'expulsion de 30.000 travailleurs tunisiens de Libye. Dans le même contexte, inaugurant au Maghreb la soumission des rapports interétatiques à la « politique des axes », la conclusion du Traité de fraternité et de concorde en 1983 entre l'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie, et d'autre part, la signature du Traité d'union d'Oujda en 1984, entre la Libye et le Maroc, accentuèrent davantage les divisions dans la région. L'alliance entre le Maroc monarchique et la Libye socialiste étant contre nature, elle ne durera pas longtemps suite aux critiques du guide libyen à l'encontre de la visite du Premier Ministre israélien Shimon Pères au Maroc en 1986. La Libye aurait pu, logiquement, rejoindre l'axe Alger-Tunis-Nouakchott, mais ce ne fut pas le cas. Tunis souhaitait que cesse d'abord l'entraînement d'opposants tunisiens dans les camps libyens et Alger attendait de la Libye de cesser son aide à des opposants algériens (Balta, 1990).

A ce paysage géopolitique maghrébin complexe, s'ajoute la question épineuse du Sahara Occidental qui a impacté les relations interétatiques

¹² Des militaires attaquèrent le palais royal de Skhirat, le 10 juillet 1971, pour assassiner le roi Hassan II. Cet attentat, commandité par le Général Mohamed Medbouh, Chef de la garde royale, fut manqué.

maghrébines. Ainsi, tandis que la Mauritanie reconnaît la RASD et la Libye soutient financièrement et militairement le Polisario, la Tunisie, quant à elle, adopte la neutralité et préfère l'équidistance avec l'Algérie et le Maroc, ces derniers divergeant sur la question sahraouie qui constitue désormais la pierre d'achoppement des relations algéro-marocaines. Sur un autre plan, et à l'instar de la guerre froide durant laquelle le Maroc « libéral » se posait comme un rempart au communisme dans la région, pour le compte de l'Occident, face à une Algérie socialiste,

3.2- Les divergences économiques entre les partenaires maghrébins

Les longues périodes qui séparaient les rencontres des Ministres de l'Économie du CPCM¹³, montraient que le Comité était bien confronté à des difficultés. L'intégration économique progressait lentement car les membres n'ont pas pu harmoniser leurs politiques commerciales et industrielles. Seul le Comptoir de l'alfa (Comalfa) était une véritable réussite de commercialisation commune, les pays du CPCM étant concurrentiels dans d'autres domaines et ne voulant pas renoncer, pour des raisons politico-stratégiques, à posséder certains secteurs non complémentaires comme celui des complexes sidérurgiques (Etienne & Flory, 1966). Outre les contentieux frontaliers non encore réglés, la réalité économique des pays maghrébins rendait très difficile une unification maghrébine réelle. D'abord, les systèmes politiques étaient différents pour pouvoir réaliser une unité économique. Ensuite, les systèmes économiques présentaient eux-mêmes de grandes disparités car contrairement aux économies libérales des partenaires maghrébins, l'économie algérienne était fortement empreinte d'idéologie socialiste. Ainsi, chaque partenaire entendait mener sa propre politique économique comme le démontre le développement de trois complexes sidérurgiques dans chaque pays¹⁴

¹³ Suite à la première conférence des Ministres maghrébins de l'Économie en octobre 1964, six autres seront tenues comme suit : en novembre 1964 à Tanger, en mai 1965 à Tripoli, en février 1966 à Alger, en novembre 1967 à Tunis, en juillet 1970 à Rabat et en juillet 1975 à Alger.

¹⁴ A Menzel Bourguiba (Tunisie), à Annaba (Algérie) et à Nador (Maroc).

et dont la production en acier dépassait les besoins de tout le Maghreb. D'ailleurs, dans le domaine industriel, les projets sont restés souvent concurrentiels. Pour l'Algérie, les industries sidérurgique, pétrochimique et mécanique, représentaient un enjeu de taille pour le développement de son économie. Entretemps, le volume des échanges ne faisait que diminuer, chaque pays s'étant lancé dans une voie autonome pouvant se traduire à long terme par l'impossible intégration économique. Ces divergences cachaient mal les problèmes liés aux frontières. Le Maroc et la Tunisie se considérant lésés, cherchaient des compensations économiques, pour dépasser les litiges frontaliers avec l'Algérie. Ces deux pays espéraient en contrepartie de l'aide fournie pendant la guerre de libération et de la reconnaissance des frontières de l'Algérie, voir cette dernière mettre ses ressources énergétiques à leur disposition à des conditions préférentielles. Durant la sixième conférence du CPCM, organisée pour mettre sur pied un accord de coopération économique, le 20 juillet 1970 à Rabat en l'absence de la Libye et en présence de la Mauritanie en qualité d'observateur¹⁵, les ministres n'ont pas pu s'entendre sur le contenu de l'accord, l'Algérie exprimant de nombreuses réserves sur la définition du produit d'origine et le contrôle du capital. Si pour le Maroc et la Tunisie, un produit maghrébin est celui issu d'une usine installée dans l'un des pays concernés, l'Algérie considérait comme produit maghrébin, tout produit sortant d'une usine dont le capital est en majorité maghrébin. L'Algérie ayant opté pour le développement des *industries industrialisantes*, elle procède à la nationalisation des entreprises industrielles étrangères installées sur son territoire, à la fin des années 1970, et s'engageait dans un vaste programme de création d'unités industrielles nationales gérées par des entreprises nationales à 100%. En parallèle, elle allait explorer d'autres voies pour la réalisation de projets bilatéraux avec ses voisins, tels que les gazoducs alimentant l'Italie et l'Espagne en passant par la Tunisie et le Maroc.

Par ailleurs, l'Algérie a axé ses efforts de développement économique sur le secteur des hydrocarbures, alors qu'elle importait

¹⁵ La Mauritanie rejoindra le CPCM en 1975, alors que la Libye s'en est retirée en 1970.

toujours une grande partie de sa consommation alimentaire et son potentiel industriel ne fonctionnait pas comme il se devait, en raison notamment des difficultés de renouvellement des investissements et d'entretien des capacités existantes. Il en fut de même pour la Libye qui a concentré son développement sur ses ressources pétrolières, dont les recettes d'exportation lui ont permis d'accroître son pouvoir d'achat international, sans pour autant développer d'autres secteurs d'activité. En plus, l'intégration de l'Algérie et la Libye, riches en hydrocarbures, dans la stratégie de sécurité énergétique de l'UE, ne répondait pas aux préoccupations du Maghreb et éloignait la région de l'intégration économique. De leur côté, le Maroc et la Tunisie qui ont misé sur les secteurs de l'agriculture et la manufacture, étaient dans une impasse commerciale, les marchés traditionnels de leurs exportations en Europe, étant devenus difficiles d'accès depuis l'élargissement de l'UE à l'Espagne et au Portugal, et l'application des mesures protectionnistes de la politique agricole européenne commune. De son côté, la Mauritanie dont l'économie reposait sur l'exploitation du minerai de fer et les productions halieutiques, disposait, quant à elle, de petites unités industrielles de transformation juxtaposées, sans liens entre elles ni avec ses ressources naturelles qui n'étaient nullement valorisées localement, en dehors des industries de la pêche.

L'autre indicateur du déséquilibre structurel des économies maghrébines fut représenté par le poids de la dette extérieure, extrêmement lourde durant les années 1990¹⁶. Le rééchelonnement de la dette était assorti de l'application des plans d'ajustement structurel (PAS) réduisant drastiquement l'autonomie financière des pays maghrébins (Guechi, 2002). Par ailleurs, les échanges commerciaux intra-maghrébins ne reflétaient pas l'instauration du libre-échange dans la région, puisque tous les pays importaient en dehors du Maghreb des produits qui étaient pourtant localement disponibles. Les échanges intermaghrébins avaient augmenté en valeur depuis

¹⁶ En 1992, les pays les plus endettés étaient l'Algérie et le Maroc avec des dettes respectives de 26,3 mds \$ et 21,4 mds \$, soit 76% de la dette totale de la région.

l'institution de l'UMA, mais restaient insuffisants et ne représentaient que 1,04 md \$ en 1994. Le commerce intra-maghrébin représentait en 2012 entre 2% et 4% des échanges des pays de la région. Un chiffre bien loin des 21% de l'Asean, 19% du Mercosur et 10% de la CEDEAO. Le manque à gagner est estimé à 2,1 mds \$/an. Ainsi, les pays du Maghreb auraient pu gagner 2 points de croissance/an, si leurs économies étaient intégrées.

CONCLUSION

Le processus d'intégration maghrébine aurait dû impliquer un changement dans la nature des relations entre les pays du Maghreb, pour passer du stade de la coopération entre États à celui de la création d'un ensemble communautaire doté d'institutions communes et d'un droit commun. Mais le problème réside dans l'incapacité des partenaires à trouver un consensus acceptable par les États jaloux de leur souveraineté, devant garantir, en même temps, l'efficacité des institutions communautaires.

Or, le blocage de ce processus a accru les vulnérabilités du Maghreb et aggravé l'intégration des économies maghrébines à l'économie européenne. Pour preuve, la conclusion, en ordre dispersé, des accords de coopération avec la Communauté Économique Européenne, en 1969 par la Tunisie et le Maroc, et en 1976 par l'Algérie. Le même scénario sera réédité lorsque le Maroc et la Tunisie signent des accords d'association avec l'UE en 1995, alors que l'Algérie le fera en 2002. C'est dire combien les pays du Maghreb préfèrent développer, séparément, une coopération économique avec l'Europe au lieu de le faire au sein d'un ensemble maghrébin intégré. Pourtant, la complémentarité économique potentielle existante du fait de disposer d'hydrocarbures, de phosphates, de fer, de produits agricoles et agroalimentaires, d'industrie lourde et de main d'œuvre qualifiée, aurait pu booster le projet maghrébin.

De l'analyse des contraintes développées ci-dessus, entravant l'intégration maghrébine, le conflit du Sahara Occidental apparaît aujourd'hui comme un facteur important de blocage de l'UMA. L'examen des politiques des deux pays, telles qu'elles se traduisent

par les nombreuses péripéties que connaissent leurs rapports bilatéraux, dénote de la volonté d'Alger et de Rabat à ne pas s'entendre. De fait, leur adhésion à des initiatives distinctes, pour répondre à des problèmes pouvant être traités pourtant au niveau de l'UMA, indique la profondeur de leur désaccord. De l'économie à la sécurité, les deux voisins maghrébins semblent opter pour un rapprochement avec l'Occident en ordre dispersé. La conclusion séparée d'accords d'association avec l'UE, leur adhésion individuelle aux partenariats euro-atlantiques et leur engagement dans des initiatives d'isolement réciproque, justifient largement une telle assertion¹⁷.

Par ailleurs, depuis le déclenchement des bouleversements liés au « printemps arabe » en 2011, le Maghreb, ainsi que le Sahel, sont la proie de groupes terroristes (AQMI, Mujao, EI, Boko Haram), dont les activités s'étendent à l'Afrique de l'Ouest. Or, au lieu d'unir leurs efforts pour faire face aux défis sécuritaires communs, l'Algérie et le Maroc œuvrent, chacun de son côté. Ils sont concurrents dans le règlement des crises malienne et libyenne, étalent leurs différends au grand jour et se complaisent dans une attitude d'opposition à toute perspective de rapprochement. Á l'évidence, de telles postures, qui sont loin de favoriser l'instauration d'un climat propice à la relance de la concertation politique et de la coopération économique entre les deux pays, ne sauraient ouvrir la voie à une véritable redynamisation de la dynamique d'intégration au niveau de la région.

Toutefois, plus qu'une question de volontarisme politique, les projets d'intégration régionale suggèrent, pour leur accomplissement, que s'achèvent d'abord les processus de construction des États-nations dans le cas des pays de décolonisation récente, comme au Maghreb, mais aussi qu'émergent les forces socio-économiques dont le seuil critique de développement sera suffisamment important pour

¹⁷ Le Maroc et l'Algérie concluent des accords d'association avec l'UE en 1995 et 2002. Ils adhèrent au Dialogue Méditerranéen de l'OTAN en 1995 et 2000. Par ailleurs, en riposte à l'Accord d'Agadir de libre-échange de 2004, entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, l'Algérie lance en 2009 l'initiative des « Pays du champ » de lutte contre le terrorisme, regroupant à ses côtés, le Mali, le Niger et la Mauritanie.

qu'il impose la logique de l'intégration et transcende les atavismes séculaires, comme ce fut précisément le cas du couple franco-allemand par rapport à l'intégration européenne.

Références bibliographiques

- Ameyar H., (2000).** *Sahara Occidental. Que veut l'ONU ?*, Ed. Casbah, Alger.
- Baghzouz A., (2007).** Le Maghreb, le Sahara Occidental et les nouveaux défis de sécurité. In : *L'Année du Maghreb*. Open Edition Journals. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.397>
- Balta P., (1990).** *Le Grand Maghreb des indépendances à l'an 2000*, Ed. Laphomic, Alger.
- Bélaid A. (2013).** *L'unité économique du Maghreb. Est-elle possible ? Aux origines de l'unité maghrébine''*, Ed. Dar Khettab, s.l.
- Benhlal, M., (1995).** Maroc - Chronique intérieure ; In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1994*, Ed. CNRS, Paris.
- Blin L. & Gobe E., (1990).** L'Union du Maghreb Arabe : un bilan de l'intégration économique. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1989*, Ed. CNRS, Paris.
- Blin, L. & Gobe E., (1990).** Chronique internationale. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1989*, Ed. CNRS, Paris.
- Chibani A., (2010).** Guerre des plumes entre le Maroc et l'Algérie. In : *Le Monde Diplomatique*.
- De Froberville. M., (2009).** *Sahara Occidental. Le droit à l'indépendance*, Ed. ANEP, s.l.
- De Saenger B., (1990).** Liste des accords, traités, contrats internationaux, passés ou ratifiés en 1989. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1989*, Ed. CNRS, Paris.
- Etienne B. et Flory, M., (1967).** Chronique diplomatique. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1966*, Ed. CNRS, Paris.
- Etienne B., (1970).** Maghreb et CEE. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1969*, Ed. CNRS, Paris.
- Ferdiou O., (2013).** Le Maghreb à l'épreuve des mutations régionales. In : *Revue Défense Nationale*, n°758, Paris.
- Flory M., (1967).** La coopération des pays du Maghreb se heurte encore à bien des difficultés. Trois constitutions, trois régimes. In : *Le Monde Diplomatique*.
- Ghiles F., (2010).** Le non-Maghreb coûte cher au Maghreb. Une coopération au point mort. In : *Le Monde Diplomatique*.

Guechi D., (2002). *L'Union du Maghreb Arabe. Intégration régionale et développement économique*, Ed. Casbah, Alger.

Henry J.R., (1987). Chronique internationale. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1986*, Ed. CNRS, Paris.

Herreman P., (1967). La coopération des pays du Maghreb se heurte encore à bien des difficultés. La persistance du contentieux territorial entrave le développement des relations entre Rabat, Alger et Tunis. In : *Le Monde Diplomatique*.

Herreman P., (1969). Les problèmes de frontières du royaume chérifien. Rabat semble avoir opté pour une politique de bon voisinage. In : *Le Monde Diplomatique*.

Khader, B., (1995). *Le Grand Maghreb et l'Europe. Enjeux et perspectives*, Ed. Publisud, (2^{ème} édition), Paris.

Mahmah A., (2015). *Les relations algéro-marocaines depuis le Traité d'Ifrane*. Mémoire de Magistère sous la direction du Pr. Ferdiou Ouelhadj, Institut Supérieur pour les Etudes de Sécurité Nationale (ISESN), Alger.

Rouaidjia A., (1995). L'UMA mise à mal. In : *Annuaire de l'Afrique du Nord de 1994*, Ed. CNRS, Paris.

Sari C., (2011). *Algérie et Maroc: Quelles Convergences Economiques ?*, Ed. Cabrera, Paris.

Slimani L., (2012). La preuve par l'absurde. In : *Jeune Afrique*, n°2664, du 29 janvier au 4 février 2012.

Stora B., (2002). *Algérie-Maroc. Histoires parallèles, destins croisés*, Ed. Barzakh, Alger.

Zunes S., (1995). Algeria, the Maghreb Union and the Western Sahara Stalemate. In. *Arab Studies Quarterly*, Vol. 17, n°3, Ed. Pluto Journals, JSTOR<https://www.jstor.org/stable/41858127>